

État d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2020 au 31 décembre 2020

Note : les principales actions réalisées en 2020 sont indiquées par des cases vertes.

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
1. Réduire les fréquences de collecte des ordures à 17 collectes par année (tout au plus), ce qui équivaut à une fois toutes les trois semaines.	La quantité de déchets ramassés est directement reliée à la fréquence de collecte. C'est pourquoi il est important de réduire cette fréquence au minimum. La plupart des municipalités l'ont fait, mais certaines pourraient les réduire davantage.	Municipalités	2016	Presque toutes les municipalités ont 17 collectes ou moins de déchets par année. Seulement une municipalité en a un peu plus, soit Sainte-Edwidge-de-Clifton (22 collectes).	11/12
2. Réduire au minimum la collecte des gros rebuts au profit de la collecte sur appel de la Ressourcerie (ou service de récupération équivalent) et restreindre les objets qui y sont acceptés.	Dans le respect de la hiérarchie des 3RV, la réutilisation et la récupération doivent être priorisées devant l'élimination. Les services offerts par la Ressourcerie répondent parfaitement à ce principe. Et comme les objets recueillis par cet organisme sont acceptés, peu importe leur condition, il n'y a plus lieu de maintenir des collectes d'encombrants, destinés à l'enfouissement.	Municipalités	2016	Seulement 3 municipalités n'ont pas adhéré au service de la Ressourcerie (MAR, STM, STA). La plupart des municipalités n'offrent plus de collecte de gros rebuts. Seulement une ou deux collectes sont offertes par année dans les municipalités qui offrent toujours ce service (MAR, STM).	9/12
3. Effectuer une veille technologique sur les possibilités de la tarification des déchets « Pay as you throw ».	Comme les efforts de sensibilisation pour réduire la quantité de déchets enfouis ont atteint leur limite, la MRC songe à évaluer des incitatifs financiers qui pourraient inciter les citoyens à faire mieux.	MRC	2019	On garde toujours un œil sur les expériences municipales à ce sujet.	

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
4. Mettre à jour et diffuser le guide de gestion des matières résiduelles pour les ICI ainsi que le guide <i>Comment organiser un événement « zéro déchet »</i> .	Ces deux guides pratiques ont été produits en 2008 et 2011 respectivement et sont disponibles sur le site web de la MRC. Il y a lieu de maintenir à jour les bottins des ressources qu'ils contiennent et rappeler et promouvoir constamment leur existence.	MRC	2015 Continu	Ces guides sont disponibles sur notre site web.	✓
5. Organiser des journées d'information sur les programmes et les ressources disponibles à l'intention des ICI.	C'est tout un défi que d'informer les ICI sur la bonne gestion des matières résiduelles. En collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, nous souhaitons les informer sur les outils disponibles qui pourront leur faciliter la tâche et sur les retombées positives d'une bonne gestion.	MRC	2014 Continu	Rencontre sur les GMR avec les ICI en collaboration avec la CCIRC (2016). Guide GMR à l'intention des ICI disponible sur notre site web. Bottin des récupérateurs à l'intention des ICI sont disponibles sur le web.	✓
6. Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI et événements publics à l'égard de la gestion des matières résiduelles.	Cette action permettra d'inspirer d'autres ICI à leur emboîter le pas et encouragera les ICI à poursuivre leurs actions en développant un sentiment de fierté.	MRC	2015 Continu	Seulement quelques articles ont été publiés à cet effet au cours des dernières années, mais aucun en 2019. Plusieurs ICI font une gestion exemplaire et nous réfléchissons à une façon de le souligner et le publiciser.	±
7. Sensibilisation de la population des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basée sur les 3RV, à travers des articles dans les journaux locaux, des émissions à la radio coopérative, des visites dans les écoles et autres.	Répéter, répéter et répéter ! Nous visons à diversifier les moyens de communication ainsi que les cibles. Les jeunes sont particulièrement visés comme de bons ambassadeurs. Il est aussi important d'expliquer le pourquoi des gestes demandés.	MRC et municipalités	2014 Continu	En cette année de pandémie, aucune activité de sensibilisation n'a eu lieu dans les écoles. 1 atelier sur la récupération à Compton lors d'un café des aînés (février). Animations de 20 activités dans les camps de jours (200 enfants rencontrés en 2020 ; 1460 depuis 2015).	✓
8. Mettre à jour et diffuser le bottin des récupérateurs de la région.	Essentiel pour promouvoir les alternatives à l'enfouissement.	MRC	2014 Continu	Le répertoire est disponible sur notre site web. Un nouveau répertoire est disponible pour les ICI (voir action 5).	✓
9. Adopter une politique d'achat basée sur les 3RV et la diffuser	Les municipalités et la MRC doivent montrer l'exemple.	MRC Municipalités	2016	Politique en développement.	±

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
10. Publiciser l'interdiction d'enfourer du papier et du carton. Diffuser l'information sur les ressources et programmes disponibles pour récupérer cette matière.	Cela peut aider à inciter les citoyens et les ICI à mieux récupérer.	MRC	2015	Rien n'a été fait à ce sujet. Nous attendons toujours un règlement ou une procédure du MELCC.	✗
11. Modifier ou adopter un règlement municipal visant à interdire l'enfouissement du papier et du carton et à récupérer le PVM. Publiciser dans les journaux locaux (une section à la fois).	Un règlement sera un incitatif pour les récalcitrants. Il sera très important de diffuser son contenu et les pénalités potentielles. Le défi sera de le faire appliquer.	Municipalités	2015	Neuf (9) municipalités ont un règlement à cet égard. Un rappel a été fait auprès des municipalités qui n'ont toujours pas adopté de règlement (<i>BAO, COM, STA</i>).	9/12
12. Inspecter les bacs à déchets en bordure de route et émettre des rappels amicaux en cas de présence de papier et carton ou de PVM.	Ces rappels personnalisés pourront aussi faire référence au règlement en vigueur.	MRC Écoconseiller	2014 Continu	4 245 bacs à déchets inspectés depuis 2015. Des aide-mémoires ont été remis à la majorité de ceux-ci.	✓
13. Offrir gratuitement ou à faible coût des bacs de récupération supplémentaires	Parfois, un seul bac de recyclage ne suffit pas. Des bacs supplémentaires à faible coût peuvent inciter les gens et les ICI à récupérer plus.	Municipalités	2015	Les municipalités offrent des bacs de récupération/compost au prix coutant, à prix réduit ou gratuitement (selon les endroits).	✓
14. Dans le cas où la consigne serait abolie sur les contenants de boissons gazeuses, augmenter la fréquence de collecte des matières recyclables à une fois par semaine.	Si la consigne est abolie, il y aura forcément une incidence sur la collecte des matières recyclables, vu la grande quantité de contenants supplémentaire à récupérer par le service municipal. Il faudra alors revoir la fréquence de collecte, ou voir à offrir des bacs supplémentaires. D'une façon ou d'une autre, il y aura un impact financier pour les municipalités.	MRC Coaticook		Sans objet	
15. Instaurer une collecte de carton auprès des multilogements en période de déménagement.	Les bacs de recyclage ne fournissent pas à la tâche durant cette période. Une collecte spéciale pourrait permettre de récupérer le maximum de carton.	Coaticook et MRC	2016	À faire à l'échéance des contrats de collecte.	✗

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
16. Modifier le devis d'appel d'offres pour la collecte sélective afin de fournir les équipements (Bacs/conteneurs) et les services appropriés aux ICI pour récupérer le carton.	<i>Considérant que la MRC offre le service de collecte sélective des matières recyclables à l'aide de bacs roulants de 360 L aux ICI sur son territoire (à l'exception de Coaticook et Compton)</i>	MRC	2016	Des conteneurs sont offerts pour la récupération du carton et autres matière recyclables dans certains commerces de Waterville. Des conteneurs à carton sont aussi fournis à plusieurs ICI à Coaticook.	✓
17. Maintien de la collecte mensuelle des plastiques agricoles et élargissement des matières acceptées, selon les débouchés disponibles.	Par exemple : des petits barils de plastique pourraient être intégrés à cette collecte. Bien que ces barils soient acceptés dans la collecte sélective régulière, ils sont très encombrants, ce qui complexifie leur gestion.	MRC	Continue	La collecte des plastiques agricoles a été difficile en raison de la pandémie et l'absence de débouchés. La collecte a été annulée pendant plus de 2 mois en 2020. Cependant 157 tonnes de plastique ont été récoltées en 2020. (1452 tonnes de plastique récupéré depuis 2015.) La collecte spéciale de gros contenants rigides n'a pas connu de succès (2016-2017) et a été arrêtée en 2018.	✓
18. Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales.	Plusieurs lieux publics sont déjà dotés d'ilots à trois voies. On s'assurera que ceux-ci soient disponibles partout. Ces équipements seront partiellement financés par le Programme de la Table pour la récupération hors foyer.	Municipalités	2017	La plupart des lieux publics sont maintenant munis d'ilots de récupération à 2 ou 3 voies. Des améliorations d'affichage ont également été faites sur les bacs à trois voies de divers commerces et attrait touristiques.	✓
19. Maintenir la collecte à trois voies.	Évidemment !	Municipalités	Continue	La collecte à trois voies est en place partout depuis 2006-2008. Plusieurs municipalités (8) ont délégué leurs compétences en 2020 afin que la MRC prenne en charge la collecte à trois voies. Un appel d'offres a été réalisé pour ces municipalités. Le nouveau contrat débutera en janvier 2021.	✓

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
20. Modifier ou adopter un règlement municipal visant à interdire l'enfouissement des matières organiques compostables.	Voir action 11.	Municipalités	2015	Voir action 11.	9/12
21. Inspecter les bacs à déchets en bordure de route et émettre des rappels amicaux en cas de présence de matières organiques compostables.	Voir action 12.	MRC Écoconseiller	2014 Continu	Voir action 12.	✓
22. Publiciser des trucs pour réduire les inconvénients reliés à la collecte des matières compostables (odeur, asticot, etc.)	Oui, ceci peut aider les citoyens à mieux apprivoiser et accepter leur bac brun.	MRC	2014 Continu	Des trucs sont indiqués sur les rappels remis aux citoyens. 2049 rappels ont été remis dans le cadre de vérification des bacs à compost depuis 2015. Des informations sont disponibles sur le site web de la MRC à ce sujet.	✓
23. Offrir la possibilité de collecte de résidus verts à côté des bacs.	Comme la collecte à 3 voies est offerte partout sur le territoire, il n'y a pas lieu de mettre en place une collecte spéciale pour les résidus verts. Il faut cependant prévoir, dans les contrats de collectes, que les surplus de matières organiques (placés dans des sacs de papier ou d'autres contenants) doivent être récupérés lors des collectes	Municipalités	2015.	La plupart des municipalités acceptent les résidus verts dans des sacs en papier à côté du bac brun, particulièrement à l'automne. Ces informations ont été ajoutées au calendrier de collecte. Dans certaines municipalités, les citoyens peuvent également utiliser tout autre contenant bien identifié.	✓
24. Encourager l'herbicyclage et le compostage domestique.	Des articles seront publiés annuellement à ce sujet, car il vaut toujours mieux de réduire à la source.	MRC, Municipalités	2014 Continu	Herbicyclage est encouragé sur les rappels remis lors des inspections de bacs à compost (2049 bacs inspectés depuis 2015). Atelier sur le vermicompostage (2015). Articles sur le gaspillage alimentaire et légumes moches (2016).	✓

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
25. Pour les municipalités qui n'offrent pas la collecte des bacs bruns sur une base hebdomadaire, offrir des collectes supplémentaires en période d'abondance de résidus verts (printemps, automne).	En l'absence de service, ces résidus se retrouvent trop souvent dans les ordures.	Municipalités	2016	Aucun changement n'a été effectué dans les municipalités concernées (COM, STE, STA). Cependant, la quantité de matières organiques collectée dans ces municipalités augmente constamment.	9/12
26. Obliger les propriétaires à offrir le service de collecte des matières organiques aux locataires.	Un règlement constitue un outil pour forcer la main aux récalcitrants. Ce service doit être offert à tous.	Municipalités	2016	Cette obligation est incluse dans le Règlement sur la gestion des matières résiduelles des municipalités. Voir action 11.	9/12
27. Sensibilisation des locataires à l'utilisation adéquate du service de collecte à trois voies.	Les écoconseillers seront mis à contribution pour relever ce grand défi. On devra faire preuve de créativité.	Municipalités MRC	2015 continue	Quelque 340 locataires ont été sensibilisés par les enviroconseillers depuis 2015. Tous les locataires ont reçu un mémo aimanté en 2019 (voir action 7).	✓
28. Informer les ICI des obligations et objectifs de la politique, des outils et programmes disponibles et des économies potentielles.	Cette mesure sera mise en place en collaboration avec divers partenaires (la Chambre de commerce, par exemple), afin d'atteindre le maximum d'ICI avec les voies de communication existante.	MRC	2015	Voir action 5 et action 30.	±
29. Intégration des petits générateurs à la collecte municipale des matières organiques.	Dans la mesure où la fréquence de collecte est convenable, les petits générateurs pourraient être intégrés à la collecte municipale.	Municipalités	2017	Tous les ICI ont accès à la collecte des matières organiques de la municipalité, sauf à Coaticook. Les petits générateurs de Coaticook y ont cependant accès.	✓
30. Dresser un portrait de gestion des matières résiduelles dans les ICI (participation au recyclage, compostage et autre), afin d'être en mesure de leur offrir un meilleur service, le cas échéant.	Cette mesure en précède plusieurs autres (ex. nos 16, 29, 31). On connaît très peu les pratiques actuelles dans les ICI. Dresser un portrait nous aidera à mieux les accompagner ou leur fournir les outils nécessaires pour mieux gérer leurs déchets. Cette action sera réalisée par les écoconseillers et la chargée de projet de la MRC. Certains secteurs d'activités seront ciblés chaque année.	MRC	2016	Une étude a été réalisée en 2016 et le service de collecte des matières recyclables est maintenant offert sur une base hebdomadaire à tous les commerces du centre-ville de Coaticook.	✓

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
31. Accompagner certains ICI dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques.	Les petits ICI n'ont pas les ressources pour implanter ce système. Les écoconseillers seront mis à contribution pour les aider dans cette démarche.	MRC	2017	Plusieurs ICI participent déjà à la collecte des matières organiques. La MRC offre du support et de l'accompagnement au besoin et sur demande. Quelques ICI ont bénéficié de ce service.	✓
32. Évaluation des possibilités de valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques.	La RIGDSRC évaluera les technologies disponibles pour recueillir, déshydrater et valoriser les boues sur son site. Elle évaluera la faisabilité technique et économique de ce projet en fonction du volume de boues disponibles sur le territoire de la MRC de Coaticook et les environs. Le but ultime étant de revaloriser les boues à des fins agricoles ou de restauration de site. Selon les résultats de cette étude, une technologie sera instaurée sur le site de la RIGDSRC.	RIGDSRC	2015	Une usine de déshydratation des boues de fosse septique en vue de leur valorisation par compostage a été mise en fonction en juin 2018 à Coaticook, par la RIGDSRC.	✓
33. Déshydrater les boues municipales sur place avant de les acheminer à un lieu de valorisation ou d'élimination, selon leur qualité.	La déshydratation partielle des boues peut se faire sur site à l'aide de géotubes. Ceci permet de concentrer les boues et éviter le transport de l'eau. Selon la qualité des boues, elles seront valorisées à des fins agricoles ou autres.	Municipalités	2015	Les boues municipales sont soit vidées dans des géotubes, soit apportées à l'usine de traitement de Coaticook où elles sont déshydratées et compostées.	✓
34. Adoption d'un règlement sur la vidange des boues de fosses septiques	Oui on est rendu là ! La MRC préparera un règlement type qui pourra ensuite être personnalisé et adopté par les municipalités.	Municipalités	2016	Toutes les municipalités ont un règlement de vidange des fosses septiques, sauf Dixville (à venir en 2021)	11/12
35. Évaluer les possibilités de regroupement pour offrir un programme de vidange des fosses septiques, incluant la possibilité de mesurage des boues et le type de camion à utiliser pour la vidange.	Ceci a pour but de réduire les coûts de la vidange et favoriser l'acceptabilité sociale.	MRC	2015	Les municipalités (sauf Dixville) ont délégué leur compétence de vidange des boues de fosses septiques à la MRC (2015). Dixville se joindra au programme régional de vidange des fosses septiques à compter de 2022.	✓

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
36. Mise en œuvre de la vidange systématique des boues de fosses septiques (avec ou sans mesurage) et s'assurer que celles-ci seront valorisées, dans la mesure du possible.	Si le site de valorisation des boues de la RIGDSRC n'est pas prêt (action 32), il sera demandé dans l'appel d'offres que les boues soient envoyées dans un site où elles pourront être valorisées, toujours dans la mesure du possible.	Municipalités	2017	Un programme de vidanges systématiques des fosses septiques par vidange sélective est en place depuis 2015. En 2020, 1610 fosses ont été vidangées dans 5 municipalités (COA, COM, STM, STE, WAT). Les boues sont valorisées au centre de traitement de la RIGDSRC. Dixville se joindra au programme en 2022.	11/12
37. Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales.	La MRC préparera un énoncé type qui pourra ensuite être repris par les municipalités.	Municipalités	2015	Cette mesure a été reportée.	✗
38. Évaluer la possibilité d'instaurer un écocentre permanent plus près du centre de masse (Coaticook).	L'écocentre actuel est situé à 10 minutes du centre-ville de Coaticook, ce qui peut décourager son utilisation. Nous évaluerons donc les possibilités d'instaurer un écocentre qui pourrait mieux desservir la population, avec la collaboration des entreprises de récupération.	Ville de Coaticook	2017	Une étude a été réalisée en 2020 par Chamard Stratégies Environnementales afin de déterminer le modèle le plus efficace et viable pour la MRC de Coaticook. Le rapport final a été déposé en novembre 2020.	✓
39. Organiser des écocentres occasionnels dans les municipalités de taille moyenne (COM, WAT, ...).	Comme la distance est un facteur limitatif important à la participation, nous regarderons la possibilité d'organiser des écocentres occasionnels, disponible au moins 1 journée par année, dans les municipalités de plus de 1000 habitants.	Municipalités	2017	Neuf (9) écocentres occasionnels ont été organisés dans huit (8) différentes municipalités de la MRC de Coaticook en 2020. Deux ont été annulés à cause de la pandémie. Quelque 1 067 personnes ont profité de ce service. Plus de 172 tonnes de matériel ont été recueillies, sans compter les pneus et certains RDD.	✓
40. Adopter un règlement sur l'interdiction d'enfourer le bois.	Voir action 20.	Municipalités	2015	Voir action 20.	8/12

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
41. Instaurer une obligation/incitatif de récupération lors de l'émission des permis de construction et de démolition	La MRC préparera un énoncé type qui pourra ensuite être repris par les municipalités. Ceci pourrait être accompagné d'une liste de ressources pour la récupération de ces résidus.	Municipalités	2015	Cette mesure a été reportée.	✗
42. Poursuivre le service de poste de transbordement à coût moindre que l'enfouissement	Cet incitatif financier permet de favoriser la récupération plutôt que l'enfouissement.	RIGDSRC	2014 en continu	La Régie s'assure que les coûts d'enfouissement ne soient pas trop bas afin de favoriser la récupération des matériaux de construction et autres. Depuis l'ouverture du centre de tri de Conteneur Coaticook, la Régie a augmenté les coûts pour la gestion des CRD afin de se départir de leur poste de transbordement de CRD. Elle incite toutefois les clients à aller au centre de tri de Conteneur Coaticook.	✓
43. Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités.	Ce guide permettra de compléter l'action 41. Un outil simple, concis et pratique est nécessaire pour accompagner cette clientèle dans de meilleures pratiques de gestion des résidus.	MRC	2017	Un guide a été préparé par l'enviroconseillère à l'été 2019 et est en révision avant publication.	+/-
44. Publiciser l'interdiction d'enfourir du bois. Diffuser l'information sur les ressources et programmes disponibles pour récupérer cette matière.	Les générateurs de résidus de bois ne connaissent pas les politiques de Gestion des matières résiduelles, il y a donc lieu de les informer et leur donner les alternatives à l'enfouissement.	MRC	2015	Rien n'a été fait à ce sujet. Nous attendons toujours un règlement ou une procédure du MELCC.	✗

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
45. Informer les citoyens des différents points de collectes pour les produits visés par la REP (information sur le site web, article, etc.).	Le site web de la MRC doit devenir un point de référence pour les citoyens en ce qui a trait à toutes les ressources disponibles pour se départir adéquatement des matières résiduelles.	MRC Municipalités	2014 Continu	Tous les points de collectes sont publiés dans le bottin des récupérateurs disponible sur notre site web. Ce répertoire est aussi disponible sur les sites web de certaines municipalités. Plusieurs points de dépôts sont également publiés sur les calendriers de collectes des municipalités.	✓
46. Participer à la mise en place de points de collectes permanents pour les produits visés par la REP (Responsabilité élargie des producteurs).	Plusieurs municipalités sont déjà engagées dans la récupération des peintures, des huiles, des piles, etc. Au fur et à mesure que le règlement sur la REP s'élargira à de nouveaux produits, nous veillerons à participer, dans la mesure du possible, à la mise en place des points de collectes.	MRC Municipalités Autres partenaires	2015	Plusieurs points de dépôts sont en place pour les peintures, huiles, piles, fluorescents, matériel électronique. Les bacs de récupérations de peinture et d'huile ont permis de récupérer 23,2 tonnes de produits en 2020. Nous attendons les nouveaux produits couverts par la REP pour élargir les points de dépôts.	✓
47. Poursuivre la collecte annuelle de RDD et de produits électroniques.	Jusqu'à ce que l'on trouve un meilleur système pour les récupérer, cette collecte demeure une bonne façon de gérer les RDD	RIGDSRC	2014 Continu	Les écocentres occasionnels ont pris la relève des collectes ponctuelle de RDD. Quelque 14, 6 tonnes y ont été récupérées auprès de 616 citoyens.	✓
48. Adhérer au programme « L'Estrie met ses culottes » pour des journées de collecte annuelles.	Il s'agit d'un service gratuit offert par Récupex. Aussi bien en faire profiter la population.	Municipalités	2016	Des points de dépôts permanents ont été instaurés dans toutes les municipalités. Il n'y a donc plus de journée de collecte de vêtements.	✓
49. Multiplier les points de collecte pour les vêtements. S'assurer que les vêtements soient d'abord destinés aux organismes de la région.	Les cloches de récupération de vêtements se multiplient, mais les vêtements récupérés sont souvent destinés à des entreprises de Montréal qui les exportent. Il vaudrait mieux favoriser la récupération pour et par les organismes du milieu.	CAB Municipalités	2018	Des cloches de récupération de vêtements sont maintenant présentes dans toutes les municipalités de la MRC.	✓

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
50. Encourager les organismes de récupération des textiles en place et l'utilisation des équipements de récupération.	Des articles seront rédigés afin de favoriser la récupération de textiles, incluant la condition des matières acceptées et leur destination.	MRC Municipalités	2016 continue	Les points de dépôts de vêtements ont été indiqués sur les nouveaux calendriers de collectes des municipalités.	✓
51. Produire et diffuser un bilan annuel de gestion des matières résiduelles montrant l'évolution des quantités récupérées et enfouies, principalement du secteur municipal, mais également des secteurs ICI et CRD.	Les données municipales sont actuellement compilées, nous tenterons d'élargir le bilan annuel aux matières résiduelles ICI et CRD à l'aide d'indicateurs (ou source d'information) fiables et diversifiés.	MRC	2014 Continu	Un rapport annuel GMR a été réalisé et publié sur notre site web. Toutefois, celui-ci n'inclut pas les matières résiduelles provenant des ICI et des CRD, car l'information est complexe à obtenir.	±
52. Développer un système de suivi des données de gestion des matières résiduelles provenant des ICI et des secteurs CRD.	Il existe peu de données fiables concernant la gestion des matières résiduelles des ICI et des CRD. Nous tenterons donc de mettre un système simple en place afin d'obtenir des données plus fiables, en partenariat avec les entreprises de récupération et les collecteurs de matières résiduelles.	MRC	2016	À suivre	✗
53. Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en place des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés.	Conformément aux obligations en vigueur.	MRC	Annuel	Voici ! Un rapport d'avancement du PGMR est réalisé et publié sur notre site web chaque année.	✓
54. Mettre à jour le PGMR	Conformément à ce qui est demandé dans la LQE	MRC	2019	Le projet de PGMR 2021-2027 a été adopté en mai 2020. Des consultations publiques se sont tenues en ligne en novembre 2020.	✓

Acronymes :

3RV	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation
CAB	Centre d'action bénévole
CCIRC	Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook.
CRD	Construction, rénovation démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PVM	Plastique, verre, métal
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIGDSRC	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

Municipalités

BAO	Barnston-Ouest
COA	Coaticook
COM	Compton
DIX	Dixville
EAH	East Hereford
MAR	Martinville
STA	Stanstead-Est
STE	Sainte-Edwidge-de-Clifton
STH	Saint-Herménégilde
STM	Saint-Malo
STV	Saint-Venant-de-Paquette
WAT	Waterville

Rapport préparé par :
Monique Clément, coordonnatrice de projet - matières résiduelles
Le 22 juin 2021

**ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

Nom de la MRC : _____ MRC de Coaticook _____

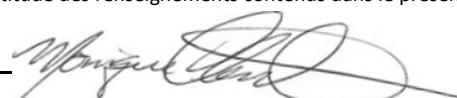
Année : 2020

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des
communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les
catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)						
Code géo	Nom des municipalités au PGMR			Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2020	Nombre de collectes en 2020	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)		
						Début	Fin			Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus aliment- aires	Début	Fin	
44045	Barnston-Ouest (M)	297	Non	297	20	01-2020	12-2020									
44037	Coaticook (V)	3698	Non	4189	33	01-2020	12-2020									
44071	Compton (M)	1279	Non	1358	26	01-2020	12-2020									
44023	Dixville (M)	304	Non	304	28	01-2020	12-2020									
44010	East Hereford (M)	156	Non	162	28	01-2020	12-2020									
44060	Martinville (M)	175	Non	190	35	01-2020	12-2020									
44015	Saint-Herménégilde (M)	530	Non	530	28	01-2020	12-2020									
44003	Saint-Malo (M)	270	Non	270	32	01-2020	12-2020									
44005	Saint-Venant-de-Paquette (M)	85	Non	85	34	01-2020	12-2020									
44055	Sainte-Edwidge-de-Clifton (CT)	202	Non	202	22	01-2020	12-2020									
44050	Stanstead-Est (M)	349	Non	349	18	01-2020	12-2020									
44080	Waterville (V)	821	Non	906	30	01-2020	12-2020									

Nom du répondant : _____ Monique Clément _____ Fonction du répondant : _____ Coordonnatrice de projet - matières résiduelles _____

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.



17-06-2020 _____
Date

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 1)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens du Québec. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 6 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne s'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre

Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Résidus de CRD

Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Ouverture de l'écocentre

Cette question est à choix de réponse selon des périodes définies. Afin d'être considéré comme opérationnel durant une période, l'écocentre doit offrir au moins une plage horaire par semaine aux citoyens. Ces horaires sont établis selon les besoins de dépôt de la population et les réalités régionales.

Capacité de l'écocentre

La capacité annuelle maximale de l'écocentre à accueillir des résidus de CRD. Cette capacité s'exprime en poids (en tonnes) ou en volume (en m3), selon les données disponibles. Puisque cette donnée sera également demandée en 2022 dans l'annexe 1, il importe de mettre en place des pratiques qui permettront d'améliorer la connaissance de la municipalité à cet égard, si celle-ci est partielle pour l'instant. Cette donnée doit être fournie, que l'écocentre soit exploité par une municipalité, par un autre organisme municipal ou par un exploitant privé.

Renseignements généraux

Nom de la MRC :	MRC de Coaticook	Nom du répondant :	Monique Clément	Fonction du répondant :	Coordonnatrice de projet - matières résiduelles	
Nom des écocentres sur le territoire de la MRC ou de l'autorité compétente	1. Indiquez l'adresse de cet écocentre.	2. Listez les municipalités de votre territoire qui ont accès à cet écocentre.	3. Qui est propriétaire de l'écocentre (municipalité, MRC, régie, etc.)?	4. Est-ce que cet écocentre est ouvert à l'année? (Choix de réponse)	5. Est-ce que cet écocentre accepte les résidus de CRD, dont le bois? (Choix de réponse)	6. Combien de tonnes ou de mètres cubes de résidus de CRD cet écocentre pourrait recevoir annuellement, au maximum de sa capacité? Précisez l'unité de mesure retenue.
Conteneur Coaticook	435 Ernest-Lafaille, Coaticook	toutes les municipalités de la MRC	Privé - centre de tri de matériaux secs	Oui	Oui	25 000 tonnes autorisées
Régie Intermunicipale de déchets solides de la région de Coaticook	1095, Ch. Bilodeau, Coaticook	toutes les municipalités de la MRC, sauf Saint-Malo	Régie	Oui	Oui	non déterminé
Ressourcerie des Frontières	177, rue Cutting, Coaticook	toutes les municipalités de la MRC, sauf Saint-Malo et Martinville	Organisme économie social	Oui	non	900 tonnes

